

Programme d'échantillonnage et de contrôle des produits autorisés par voie centralisée (CAP)

 Vous êtes ici :

[EDQM FAQs / FAQ de l'EDQM en français / CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS \(LABORATOIRE OFFICIEL DE CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS, « OMCL »\) / Programme d'échantillonnage et de contrôle des produits autorisés par voie centralisée \(CAP\)](#)

Réponse :

Aucune question relative à cette thématique ne figure pour le moment dans la FAQ, mais vous pouvez nous soumettre votre question via le [HelpDesk de l'EDQM](#). Pour en savoir plus sur l'utilisation du HelpDesk, consultez le [manuel de l'utilisateur du HelpDesk](#).